

Les infos du CART



Principes de la République

Contrat d'intégration

Lui : J'ai besoin de ton aide. On m'a fait signer un contrat d'intégration républicaine, il faut que je suive une formation, que je passe un examen civique, et je n'y comprends rien.

Elle : Ah tu n'es pas le seul. Les conditions d'accès à la nationalité ont été durcies ces dernières années. Chaque décret, chaque nouvelle loi monte encore le niveau. Au point qu'on se demande quelle proportion de la population serait capable de réussir l'examen.

Examen civique

Lui : Justement, l'examen civique, parlons-en. Il y a des tas de choses à savoir sur les principes de la République, et je ne sais pas ce que les mots veulent dire.

Elle : Oui, c'est normal. D'autant qu'on te présente comme des principes immuables, des notions qui évoluent. Mais bon, c'est comme ça. Je vais essayer de te raconter l'essentiel.

Constitution de 1958

Lui : D'accord, merci. Bon, on commence par quoi ?

Elle : Par la constitution de 1958, c'est la loi qui est au-dessus de toutes les autres, et qui définit le fonctionnement de notre Cinquième République. Elle a été révisée pas moins de 25 fois. Tu as intérêt à trouver une version à jour. Tu n'es pas obligé de tout lire, mais il faut au moins que tu connaisses bien les deux premiers articles et que tu comprennes ce qu'ils disent. Allez, on y va : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

République indivisible

Lui : Attends, va pas trop vite, tu as déjà dit quatre mots que je ne comprends pas.

Elle : « Indivisible » parce qu'il y a un seul territoire, un seul peuple, et une seule loi valable pour tous. « Laïque » parce que l'État est indépendant des religions, je t'expliquerai ça

un autre jour. « Démocratique », parce qu'elle est gouvernée par le peuple, ou plutôt par ses représentants élus. « Sociale » parce qu'elle organise la solidarité des citoyens entre eux.

Symboles

Lui : Bon, il faudra que je l'apprenne. Et à part ça ?

Elle : Tu dois connaître ces six symboles et savoir qu'ils viennent de la Révolution, à part le coq gaulois qui est un jeu de mot sur le latin gallus. Le plus important est la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Devise

Lui : Ah oui, la devise, elle est écrite un peu partout. On est libres de tout faire, on est tous égaux et tous frères.

Elle : Non, c'est un peu plus compliqué. Tu dois apprendre le sens de chacun des trois mots.

Libertés individuelles

Lui : Bon ok ; alors comme ça, on est libres, mais pas trop ?

Elle : Tu as la liberté de faire tout ce qui n'est pas interdit par la loi, et qui ne nuit pas à autrui. Par exemple, tu penses ce que tu veux, mais l'incitation à la haine raciale est interdite.

Libertés collectives

Lui : Encore heureux ! Mais les partis qui sont ouvertement racistes ?

Elle : Ils sont régulièrement condamnés par les tribunaux. Certains groupuscules dangereux sont interdits. Mais ils se reforment, parce que le droit de s'associer fait partie des libertés collectives. Un syndicat ou un parti ont le droit de manifester, mais cela doit rester dans les limites de la loi.

Égalité des droits

Lui : Bon, on est tous libres et tous égaux ; même les étrangers ? même les femmes ?

Elle : En théorie oui, l'égalité homme-femme est inscrite dans la constitution. En pratique, il y a encore du chemin avant qu'elle passe dans les faits.

Égalité des devoirs

Lui : Mais on n'a pas que des droits, on a aussi des devoirs ?

Elle : Oui, bien sûr : respecter la loi, payer des impôts... Mais certains s'arrangent toujours pour se soustraire à leurs devoirs ; et les inégalités économiques augmentent.

Fraternité

Lui : Mais c'est pas grave, puisqu'on est tous frères.

Elle : En vertu du principe de fraternité, la société organise l'aide aux plus faibles : la sécurité sociale, le système des retraites, l'assurance chômage.

Conseil constitutionnel

Lui : Même l'aide aux étrangers, même ceux qui sont en situation irrégulière ?

Elle : Ah tu vas voir, c'est un excellent exemple du fonctionnement de nos institutions. Un paysan du sud de la France avait été arrêté pour avoir aidé des migrants venus d'Italie clandestinement. Il a fait appel au conseil constitutionnel, en disant qu'il n'avait fait qu'appliquer le principe de fraternité.

Liberté d'aider autrui

Lui : Et alors, qu'est-ce qui s'est passé ?

Elle : Eh bien, le conseil constitutionnel lui a donné raison. Il a réaffirmé que la fraternité est un principe constitutionnel, et qu'il en découle « la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national ».

Langue de la République

Lui : Ouaouh ! Impressionnant ! Bon alors on a fait le tour, c'est tout ce que je dois savoir ?

Elle : Pas tout à fait. En tête de l'article 2 de la constitution on lit : « La langue de la République est le français. » Tous les documents officiels sont écrits en français, mais chacun a le droit de parler comme il veut en privé. Il y a toujours eu des langues régionales en France, et certaines sont même enseignées par l'éducation nationale. Mais je suis bien incapable de te raconter tout ça en breton.

Liens utiles

- Contrat d'Intégration Républicaine ([service-public](#))
- Contrat d'engagement à respecter les principes de la République ([Ministère de l'intérieur](#))
- Modalités de l'examen civique ([Journal officiel de la République française](#))
- Exemples de QCM type examen civique ([S@voir, youtube](#))
- Le livret du citoyen ([Ministère de l'intérieur](#))
- Formation civique ([Ministère de l'intérieur](#))
- Que sont les principes républicains ? ([Conseil des sages de la laïcité](#))
- Constitution de 1958 ([Conseil Constitutionnel](#))
- Découvrir la France ([Ensemble en France](#))
- Du délit de solidarité au principe de fraternité : lois et controverses ([Vie Publique](#))